

Alger, le 1<sup>er</sup> février 2010

Monsieur l'Ambassadeur,

Lors de l'entretien du 27 janvier dernier, vous nous avez remis un courrier du Directeur du contrôle des changes de la Banque d'Algérie confirmant votre interprétation des dispositions du règlement 07-01 de cet organisme, en les appliquant aux salaires versés aux agents contractuels français servant dans cette Ambassade. Nous prenons acte du fait que le Directeur du contrôle des changes de la Banque centrale a estimé opportun de confirmer votre analyse.

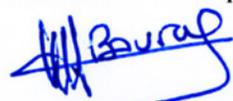
Il n'en demeure pas moins inconcevable que notre Ambassadeur soit convaincu par une argumentation selon laquelle ses propres agents sont des opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur le territoire douanier algérien et que les salaires versés, sont la contrepartie de services qui lui seraient facturés. Il n'est pas plus concevable que l'Ambassadeur de France préfère s'attacher à une argumentation aussi fantaisiste que fallacieuse, plutôt que de chercher des solutions propres à sauvegarder l'intérêt des agents et du service.

Monsieur l'Ambassadeur, de tels agissements génèrent **incompréhension, humiliation et désarroi**. Vos agents vivent cette décision comme une sanction dont ils ne comprennent ni l'origine ni le mobile. Leur participation au service est elle à vos yeux à ce point négligeable et méprisable qu'elle puisse justifier un tel projet ? Et même si l'environnement juridique devait un jour rendre impossible le versement des salaires en euros, ne serait il pas de votre devoir de trouver des solutions propres à permettre le maintien de la situation financière de vos agents ? **Comme vous le savez, des solutions existent. Nous les avons déjà évoquées.**

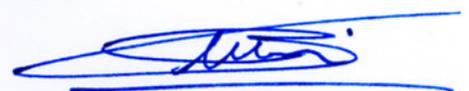
En lieu et place, vous proposez une revalorisation salariale de 3%, ce qui témoigne au mieux d'une profonde méconnaissance de la situation de vos agents, de celle du pays dans lequel ils résident et de l'ampleur de la perte occasionnée par le passage à une rémunération en dinars algériens.

Monsieur l'Ambassadeur, **vos agents français** soumis au droit local sont **vos collaborateurs**, les collaborateurs de **services publics français à l'étranger**. Ils travaillent avec **dévouement**, remplissent avec **conscience professionnelle** les tâches **régaliennes, souvent délicates**, qui leur sont confiées. Si le contrat qui les lie avec leur employeur est susceptible d'être à tout moment profondément remis en cause, comment un agent peut-il continuer à s'impliquer avec un égal dévouement dans la marche du service ? **Un tel projet est en effet de nature à remettre durablement en cause la relation de confiance qui vous unit à vos agents.**

Les sections CFDT et CGT vous demandent une nouvelle fois de maintenir les rémunérations en euro, ce qui est juridiquement et techniquement possible. Afin de vous témoigner de l'enjeu financier et humain de ce dossier, nous maintenons notre appel à un mouvement de grève illimité à compter de ce jour.



Pour la CFDT  
Nadia BOURAS



Pour la CGT  
Manuel MERCIER

Copies : **Monsieur le Consul général de France à Alger**  
**MAEE - DRH**